

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Règlement de Consultation

commun à tous les lots

Maître d'ouvrage

Monsieur le Maire

Mairie de Saint Martin la sauveté
3 rue de l'Eglise
42260 SAINT MARTIN LA SAUVETE

Objet de la consultation

Travaux de réhabilitation d'un logement existant en vue d'une location

Date limite de remise des offres

Le 30 Juin 2023 à 22h00

Sommaire

1. Objet du marché.....	3
1.1 Décomposition en lots.....	3
1.2 Forme des marchés.....	3
1.2.1 Décomposition en tranches.....	3
1.3 Durée du marché – Reconduction – Délais d’exécution.....	3
2. Organisation de la consultation.....	3
2.1 Procédure de passation.....	3
2.2 Mode de dévolution : marchés séparés.....	4
2.3 Dispositions relatives aux groupements.....	4
2.4 Variantes libres.....	4
2.5 Variantes imposées.....	4
2.6 Options.....	5
Les options seront souscrites par le Maître d’Ouvrage à la notification du marché.....	5
2.7 Modification de détail au dossier de consultation.....	5
2.8 Délai de validité des offres.....	5
2.9 Visite des lieux d’exécution du marché.....	5
3. Contenu du dossier de consultation.....	6
4. Retrait du dossier de consultation.....	6
5. Présentation des candidatures et des offres.....	7
5.1 Éléments nécessaires à la sélection des candidatures :.....	7
5.1.1 Situation juridique.....	7
5.1.2 Capacité.....	7
5.1.3 Présentation des éléments de la candidature.....	8
5.2 Éléments nécessaires au choix de l’offre.....	9
6. Jugement des candidatures, des offres et attribution du marché.....	9
6.1 Jugement des candidatures.....	9
6.2 Jugement des offres.....	9
6.3 Attribution du marché.....	10
6.3.1 Signature électronique de l’acte d’engagement.....	10
6.3.2 Preuves que le candidat n’entre pas dans les cas d’interdiction de soumissionner.....	10
7. Conditions d’envoi et de remise des candidatures et des offres.....	11
8. Renseignements complémentaires.....	12
9. Procédures de recours.....	13

1. Objet du marché

La consultation a pour objet des travaux de réhabilitation d'un logement existant en vue d'une location.

1.1 Décomposition en lots

La consultation de l'opération est allotie en sept (7) lots comportant des options..

1.2 Forme des marchés

Il s'agit de marchés uniques.

1.2.1 Décomposition en tranches

Sans objet.

1.3 Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution

La durée du marché, les modalités de reconduction et les délais d'exécution figurent à l'acte d'engagement.

2. Organisation de la consultation

2.1 Procédure de passation

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par l'acheteur.

Au regard de la qualité des offres reçues, l'acheteur se réserve le droit d'engager une négociation avec trois (3) candidats. Toutefois, conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Les caractéristiques non négociables du marché sont les suivantes :

- L'objet du marché
- Les normes techniques fixées par le maître d'ouvrage
- Les conditions de réception d'ouvrage ou d'admission de prestations
- Il n'est pas possible de négocier l'abandon des garanties de bonne exécution du marché (pénalités de retard, indemnités de résiliation), en revanche la nature et l'étendue de ces pénalités peuvent être négociées.

La négociation peut porter sur tout autre élément du marché : prix, quantité, techniques d'exécution des travaux ou prestations, proposition financière du candidat, proposition technique du candidat, etc.

L'acheteur procédera à l'analyse des offres des candidats sur la base des critères de sélection des offres. La négociation sera engagée le cas échéant avec les trois (3) candidats les mieux classés à l'issue de la première analyse, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres.

Les négociations pourront se faire, de façon non exclusive, par échange de courriers/courriels et/ou réunions à distance ou dans les locaux de la mairie.

Plusieurs tours de négociation sont possibles, sans que leur nombre n'excède deux. A l'issue de chaque tour de négociation, chacun des candidats précités sera invité à présenter une nouvelle offre. Les candidats pourront remettre une nouvelle offre ou maintenir leur offre initiale. L'absence de réponse en cours de négociation ou à l'issue des négociations sera considérée comme le maintien de son offre initiale par le candidat.

À l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation.

Conformément à l'article R. 2144-3 du Code de la commande publique, la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats pourra être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

2.2 Mode de dévolution : marchés séparés

Chaque lot fait l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise unique ou un groupement d'entreprises.

2.3 Dispositions relatives aux groupements

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Si le marché est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements :

- Oui
- Non

Ou en qualité de membres de plusieurs groupements :

- Oui
- Non

2.4 Variantes libres

La proposition de variante libre n'est pas autorisée.

2.5 Variantes imposées

Il n'est pas prévu de variantes imposées.

2.6 Options

Certains lots comportent des options.

N° lot	Intitulé du lot	Options
1	VRD-DEMOLITION-MACONNERIE	Option 01 : Clôture Option 02 : Cour Option 03 : Démolition dépendances
2	MENUISERIES INTERIEURES-EXTERIEURES	Option 01 : Portes bois dépendances Option 02 : Fermeture bardage bois dépendances
3	ELECTRICITE	Option 01 : Electricité dépendances
4	CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE-SANITAIRE	Option 01 : Chauffe-eau solaire Option 02 : Poêle à granulés sans électricité
5	PLATRERIE-PEINTURE-SOLS PVC	
6	CARRELAGE	
7	TOITURE	Option 01 : Traitement charpente

Les options seront souscrites par le Maître d’Ouvrage à la notification du marché.

2.7 Modification de détail au dossier de consultation

L’acheteur se réserve le droit d’apporter au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l’étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.8 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise de l’offre finale.

2.9 Visite des lieux d’exécution du marché

La visite est **obligatoire** pour les lots :

LOT 01 - VRD-DEMOLITION-MACONNERIE
LOT 02 - MENUISERIES INTERIEURES-EXTERIEURES
LOT 05 - PLATRERIE-PEINTURE-SOLS PVC

La visite est **conseillée** pour les lots :

LOT 03 – ELECTRICITE
LOT 04 - CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE-SANITAIRE
LOT 06 – CARRELAGE
LOT 07 - TOITURE

Les candidats pourront effectuer la visite à la date et pendant les créneaux horaires de présence de l'AMO ci-dessous :

Le 13 juin 2023 de 08h30 à 11h00

ou

Le 20 juin 2023 de 08h30 à 11h00

Sur le site :

Chemin de Châtelus
Lieu dit MONTMERLE
42260 saint Martin la Sauveté
GPS (45°50'47.9"N 3°53'01.2"E).

Lors de la visite, le candidat fera signer son attestation de passage. Cette attestation devra nécessairement être jointe à l'offre.

Les questions éventuelles devront faire l'objet d'une demande écrite (par le biais de la plateforme de dématérialisation des marchés) dans les conditions prévues à l'article 8 du présent règlement de consultation.

3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Commun (CCTC) ;
- Les pièces graphiques ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;
- Le cadre de mémoire technique (CMT) ;
- L'attestation de visite obligatoire ;
- Le calendrier prévisionnel des travaux ;
- Le Plan Général de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (P.G.C.S.P.S) ;
- Le Diagnostic Amiante et plomb Avant Travaux

4. Retrait du dossier de consultation

L'acheteur informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) peut être consulté et téléchargé gratuitement sur le Portail Marchés-Publics.info :

<https://loire.marches-publics.info>

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plateforme de dématérialisation où il renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues...).

Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par l'acheteur fait foi.

5. Présentation des candidatures et des offres

Les candidats auront à produire les pièces ci-dessous définies rédigées en langue française.

5.1 Éléments nécessaires à la sélection des candidatures :

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

5.1.1 Situation juridique

- Formulaire DC1 ou équivalent : Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants.
- Formulaire DC2 ou équivalent : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que l'opérateur n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner aux marchés publics prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique (si la case correspondant du formulaire DC1 n'est pas cochée).
- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.

5.1.2 Capacité

- Références de travaux similaires : Une liste des travaux similaires à l'objet du marché exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par l'acheteur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à ses capacités.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées au présent article ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché par un engagement écrit de l'intervenant.

5.1.3 Présentation des éléments de la candidature

En vertu de l'article R. 2143-16 du Code de la commande publique, dans le cadre de leur candidature, il est exigé que les candidats joignent une traduction en français aux éléments rédigés dans une autre langue.

Il est porté à l'attention des candidats que, conformément aux dispositions de l'article R. 2143-13 du Code de la commande publique, ils ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

- D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;
- D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

De plus, conformément aux dispositions de l'article R. 2143-14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir à l'acheteur les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Service DUME :

Cette consultation est éligible au dispositif 'Service DUME' (ex MPS - Marché Public Simplifié) accessible sur l'une des url suivantes : <https://ec.europa.eu/tools/espd/> OU <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Enfin, selon les dispositions de l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique, l'acheteur accepte que les candidats présentent leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'article R. 2143-3.

Il est précisé que l'acheteur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

Ce DUME sera pré-rempli sur la base du seul numéro SIRET et permettra de :

- Bénéficier d'une reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux) ;
- Bénéficier d'une reprise des données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaire global ;
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS).

Les autres informations éventuelles devront être complétées.

Attention, les candidats devront joindre leur offre technique et commerciale ainsi que les documents de la candidature qui ne seraient pas dans le formulaire DUME.

5.2 Éléments nécessaires au choix de l'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants :

- **L'acte d'engagement (AE)** complété ;
Le candidat précisera également la nature et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu'il se propose de présenter à l'agrément et à l'acceptation de l'acheteur (formulaire DC4 ou équivalent à joindre).
- La **décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)** complété ;
- **Le cadre de mémoire technique (CMT)** complété permettant de répondre aux critères de jugement définis à l'article 6.2 du présent règlement de consultation accompagné des fiches techniques des principaux matériaux proposés
- **L'attestation de visite** complétée par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage suite à la visite obligatoire du lieu d'exécution.

Les CCAP, CCTC et autres documents remis par l'acheteur, à l'exception de ceux visés ci-dessus et leurs annexes ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par l'acheteur font foi.

Il est rappelé aux candidats que la réponse à la présente consultation vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

6. Jugement des candidatures, des offres et attribution du marché

6.1 Jugement des candidatures

Les critères relatifs à la candidature et intervenant pour la sélection sont les **capacités techniques, financières et professionnelles**.

6.2 Jugement des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1. Prix Le prix sera jugé sur la base de l'offre du candidat selon la formule de calcul suivante : Note de l'offre = (Prix de l'offre la moins chère / Prix de l'offre) x 40	40/100
---	--------

<p>2. Valeur technique</p> <p>Le critère valeur technique sera apprécié sur la base du mémoire technique du candidat et jugé selon les sous-critères suivants :</p> <p>ITEM 1 : Evaluation de l'adéquation des moyens humains et matériels affectés au chantier (25%)</p> <p>ITEM 2 : Evaluation de la qualité des matériels et matériaux mis en œuvre (20%)</p> <p>ITEM 3 : Evaluation de la durée de réalisation de vos travaux(15%)</p>	<p>60/100</p>
---	---------------

Il est précisé qu'en cas de stricte égalité de note globale entre plusieurs candidats, le classement sera réalisé entre ces candidats sur la base de la meilleure offre financière.

6.3 Attribution du marché

6.3.1 Signature électronique de l'acte d'engagement

La réglementation ne fait plus obligation à l'opérateur économique, soumissionnant seul ou sous forme de groupement, de signer son offre. Toutefois, la signature de l'offre du candidat attributaire devra impérativement intervenir au plus tard à l'attribution du marché.

Si l'acte d'engagement n'a pas été transmis, signé, lors du dépôt de l'offre, le candidat attributaire disposera d'un délai de sept (7) jours à compter de la demande du Maître d'Ouvrage pour fournir celui-ci.

Si le candidat ne répond pas dans le délai susmentionné, son offre sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité.

6.3.2 Preuves que le candidat n'entre pas dans les cas d'interdiction de soumissionner

Conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir les documents qui justifient qu'il n'entre pas dans les cas d'interdiction de soumissionner dans un délai de sept (7) jours à compter de la demande de l'acheteur (s'ils n'ont pas été transmis lors du dépôt de l'offre ou accessibles sur une plateforme dématérialisée).

A ce titre, devront être fournis :

- Le RIB sur lequel les versements des différents paiements devront avoir lieu ;
- Les attestations d'assurance pour les risques professionnels (attestation responsabilité civile professionnelle et pour les personnes soumises à l'obligation d'assurance de

responsabilité décennale prévue à l'article L241-1 du code des assurances, l'attestation d'assurance obligatoire prévue à l'article L243-2 du code des assurances) ;

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222 5 1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale) ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales ont été satisfaites ;
- Le certificat attestant le versement régulier des cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries ;
- L'attestation de cotisation retraite et prévoyance ;
- La liste nominative des salariés étrangers employés par vos soins et qui sont soumis à autorisation de travail ou à défaut, une attestation de non emploi de salariés étrangers ;
- Le cas échéant une copie de la déclaration de détachement transmise à l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi, conformément aux dispositions des articles R. 1263-4-1 et R. 1263-6-1 du code du travail ainsi qu'une copie du document désignant le représentant mentionné à l'article R. 1263-2-1 du code du travail.

À défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé. Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

7. Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres

[La transmission des documents ne peut être réalisée que par voie électronique et déposée sur le Portail Loire-Marchés-Publics.info.](https://portail.loire-marchés-publics.info)

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Se préparer à l'avance :

Nécessité de certificat numérique - Configuration à l'avance du poste de travail - recommandation de se préparer avec la Consultation de test.

La signature électronique de l'acte d'engagement est requise.

Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

Un dossier zip signé n'est pas accepté comme équivalent à la signature de chaque document qui constitue le dossier zip.

Le soumissionnaire doit avoir au préalable fait l'acquisition d'un certificat électronique. Obtenir un certificat électronique prend plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Si le soumissionnaire ne possède pas de certificat électronique valable dans le cadre de la réponse à un marché dématérialisé, il est impératif qu'il en fasse la demande en avance.

Il est également fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. Un test de configuration du poste de travail ainsi que des consultations de test sont mis à sa disposition sur la plateforme.

Formats de fichiers acceptés :

Les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Format bureautique propriétaire de Microsoft compatible version 2003 (.doc, .xls et .ppt),
- Format texte universel (.rtf),
- Format PDF (.pdf),
- Formats images (.gif, .jpg et .png),
- Format pour les plans (.dxf et .dwg).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

8. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile leur demande, de manière électronique, exclusivement sur la plateforme de dématérialisation des marchés, sur l'URL suivante :

<https://loire.marches-publics.info>

Seules les demandes adressées au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part de l'acheteur.

Une réponse sera adressée au plus tard six (6) jours calendaires avant la date fixée pour la réception des offres aux candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation après s'être préalablement identifiés.

9. Procédures de recours

Tout recours doit être porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

Les voies et délais des recours dont dispose le candidat sont :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à 551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA, après la signature du contrat.
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers dans le délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Agissant en qualité de

Nom et adresse de l'entreprise :

.....

.....

déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique.

N.B. : Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du Code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Documents de preuve disponibles en ligne :

Adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

.....

.....

Fait à

Le

Signature.....

.....